

Code noir et chèque en blanc

Après l'abrogation du Code noir, les militants remettent sur la table la question des réparations

Elisabeth Lévy

3 juin 2026



Béatrice Bellay, députée de la troisième circonscription de Martinique (Fédération socialiste de la Martinique), a appelé la France à passer "de la mémoire à la réparation", vingt-cinq ans après la loi de 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Photo du 4 décembre 2025 à l'Assemblée nationale. © Lily Cite/SIPA

L'éditorial de juin d'Elisabeth Lévy

Béatrice Bellay a probablement trouvé un appartement à Paris. Cette députée socialiste de Martinique expliquait récemment avoir cherché pendant un an et demi, preuve irréfutable selon elle que le Code noir avait encore des effets dans notre vie. Or, le 28 mai (lendemain de notre bouclage), l'Assemblée nationale a certainement adopté à une très large majorité, peut-être à l'unanimité, la proposition de loi du groupe LIOT abrogeant cet ensemble d'édits royaux des XVII^e et XVIII^e siècles. Je gage que les commentateurs ont rivalisé dans l'emphase boursouflée pour célébrer cette nouvelle victoire humaniste. Victoire sur qui ou sur quoi, on ne sait pas, car à ma connaissance, il n'y a pas en France de parti de l'Esclavage, pratique aussi inhumaine qu'elle a été longtemps universelle. La France n'a pas inventé l'esclavage, mais elle a été l'une des premières à l'abolir – en 1794 et en 1848. Avec la disparition de l'esclavage, le Code noir est tombé en désuétude. Et avec l'érection de la Déclaration des droits de l'homme au rang de norme constitutionnelle, il est tout simplement illégal.

Certes, prendre d'assaut des forteresses en ruines est infiniment gratifiant. Seulement, cette abrogation n'est pas seulement inutile, elle est problématique. Passe encore que l'Assemblée perde son temps à abroger un texte qui n'avait pas la moindre existence concrète ou symbolique. Abroger le Code noir revient précisément à reconnaître qu'il continue à hanter les rapports sociaux, autrement dit que notre inconscient collectif n'est pas seulement colonial, mais esclavagiste. « *Les héritages de l'esclavage continuent de structurer des injustices et des discriminations contemporaines* », assènent des élus socialistes dans une tribune.

Derrière l'unanimité parlementaire, cela revient aussi à diviser les Français sur une base ethnique. Les « racisés », éternellement victimes, peuvent invoquer les malheurs de leurs ancêtres pour justifier tout ce qui ne va pas dans leur existence ; les « non-racisés », également appelés Blancs, sont ontologiquement coupables des crimes (réels ou pas) de leurs aïeux.

Députés désœuvrés et militants en quête de cause disposent désormais d'un terrain de jeu illimité. Il doit bien rester dans notre législation des vestiges oubliés du droit romain offensants pour les descendants d'Astérix. Je me demande si les édits antijuifs de Saint-Louis ne seraient pas les principes actifs de l'antisémitisme contemporain. Enfin, en fouinant dans les sous-sols du droit, on dénicherait bien quelques dispositions patriarcales toujours officiellement en vigueur, qui débecteraient le plus bourrin des masculinistes.

Dans la foulée, on voit logiquement pointer la concurrence victimaire, où on joue à celui qui a le plus souffert. En mars, la France a sagement refusé de voter la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies affirmant que *l'esclavage et la traite transatlantique sont le plus grave crime contre l'humanité de l'Histoire*. Cette hiérarchisation est une négation même de l'idée de crime contre l'humanité. Il n'y a pas de palmarès de l'horreur ou du malheur. De plus, non contents de juger le passé, entreprise déjà masochiste et morbide, on le réécrit. Comme la loi Taubira, dont on a célébré les vingt-cinq ans, le texte de l'ONU passe purement et simplement sous silence les traites arabes et interafricaines. Les seuls crimes qui méritent d'être ressassés pendant des siècles sont ceux de l'Occident. Christiane Taubira ne voulait pas que les « *jeunes Arabes portent sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes* ». Louable sollicitude. On regrette que les jeunes aujourd'hui qualifiés de Gaulois n'y aient pas droit.

Les genuflexions ne suffisent pas, il faut passer à la caisse. L'abrogation du Code noir ne clôt pas la litanie des revendications mémorielles, elle annonce l'étape suivante : les réparations. Il ne s'agit plus d'un tribut payé aux vainqueurs, ni d'un dédommagement versé aux victimes et à leurs descendants immédiats, comme dans le cas de l'Allemagne après la Shoah. Dans leur acception postmoderne actuelle, les réparations n'éteignent jamais la dette. Les descendants d'esclaves ont à jamais une créance sur les peuples dont les ancêtres ont pratiqué l'esclavage, car le trauma se transmet de génération en génération. Peu importe qu'il se trouve inévitablement parmi eux des descendants d'esclavagistes. L'Occident paiera.

Emmanuel Macron semble avoir senti le piège. S'il a estimé que la réparation était une immense question qui ne devait pas être éludée, il a immédiatement précisé qu'elle ne pourrait jamais être totale : « *Il ne faut pas faire de fausses promesses.* » Comme sa réflexion est « *inachevée* » et qu'en France tout finit en rapport, il en a commandé un. Mais attention un truc sérieux : scientifique, international et tout et tout, il devra suggérer aux décideurs politiques des moyens de se dépatouiller de cet épineux dossier. Il ne m'a rien demandé, mais j'ai ma petite idée pour en finir avec ce chantage mémoriel, c'est de faire pareil. Invitons la Turquie à payer pour les massacres de Thessalonique (1430), Otrante (1480), Nicosie (1570), Constantinople (1821) et Batak (1876) ainsi que pour le devchirmé, système qui permettait aux Ottomans de recruter de jeunes chrétiens pour faire la guerre

(XIV^e-XIX^e). Exigeons du monde arabe, Algérie en tête, des réparations pour les razzias des Barbaresques, qui réduisirent au moins un million d'Européens en esclavage (1530-1780). Après tout, si les factures de l'Histoire ne sont jamais soldées, autant présenter les nôtres. Reste à savoir qui paiera pour la guerre de Troie.